

# Étude engagée dans le cadre de la révision du SCoT

## CEREMA

**Enjeux de préservation de la ressource en eau et de  
prévention des risques**

## Une sollicitation des services de l'État

- L'État, dans le cadre de son **Porter à Connaissance**, place la ressource en eau comme enjeu majeur
- En lien avec la **DDT90**, le **CEREMA**
  - mobilise un autofinancement pour le développement méthodologique de l'étude
  - **l'AUTB** finance l'autre moitié dans le cadre des études pour la révision du SCoT.

## 2024 : Des ateliers et un séminaire pour déterminer les enjeux du Territoire et préparer le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

### « Préserver les ressources naturelles »

Les orientations issus des échanges du séminaire :

«

- Définir des zones stratégiques et des intentions de sécurisation de la ressource en eau;
- Définir l'avenir des zones humides et des étangs;
- Favoriser la « circulation » de l'eau pour éviter les inondations;
- Développer la renaturation et la mise en œuvre de matériaux moins polluants et « infiltrants »;
- Inscrire le lien entre santé et urbanisme;
- Faire face aux évolutions climatiques (résilience). »



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



# ENJEUX DE PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU ET DE PRÉVENTION DES RISQUES

*Réunion de restitution à l'Agence d'urbanisme du Territoire de  
Belfort*

18 février 2025

# SOMMAIRE

1. Rappels du contexte de l'étude
2. Rappels des principaux résultats des étapes 1 et 2
  1. Étape 1 : diagnostic actuel
  2. Étape 2 : projection en 2050
3. Appui à la rédaction des documents du SCoT



# 1. Rappels du contexte de l'étude

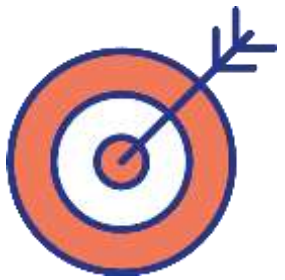


# 1. RAPPEL DU CONTEXTE DE L'ÉTUDE



- Réaliser un travail de synthèse des connaissances
- Enjeux et aménagement du territoire
  - Ressources en eau
  - Risques d'inondation
- Adaptation au changement climatique

# 1. RAPPEL DU CONTEXTE DE L'ÉTUDE



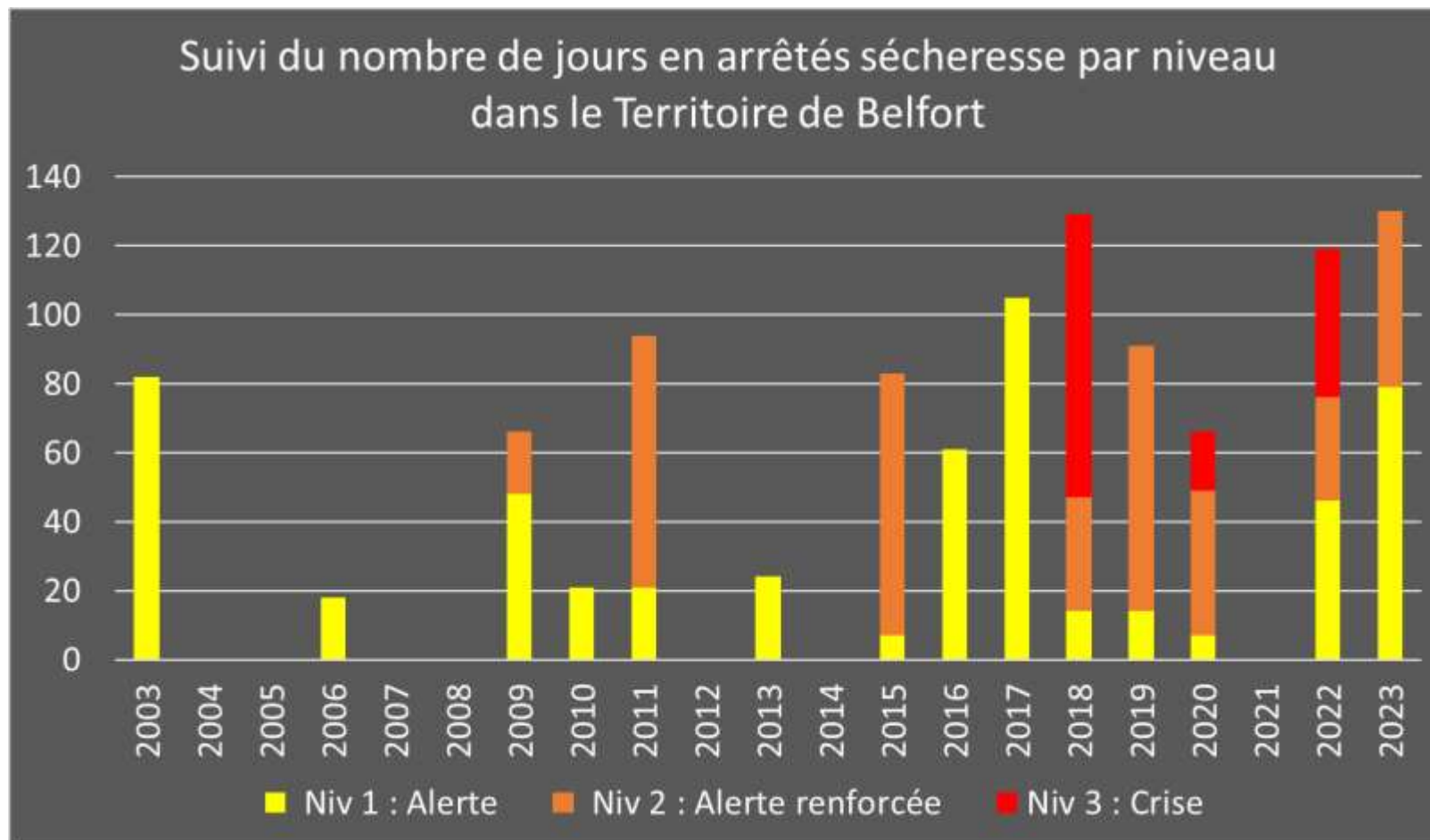
- Améliorer la gestion intégrée des ressources en eau
- Soutenir les hydrosystèmes de façon quantitative
- Augmenter la capacité de résilience face aux risques d'inondation
- Appuyer la rédaction des documents du SCoT



## 2. Rappels des résultats des étapes 1 et 2

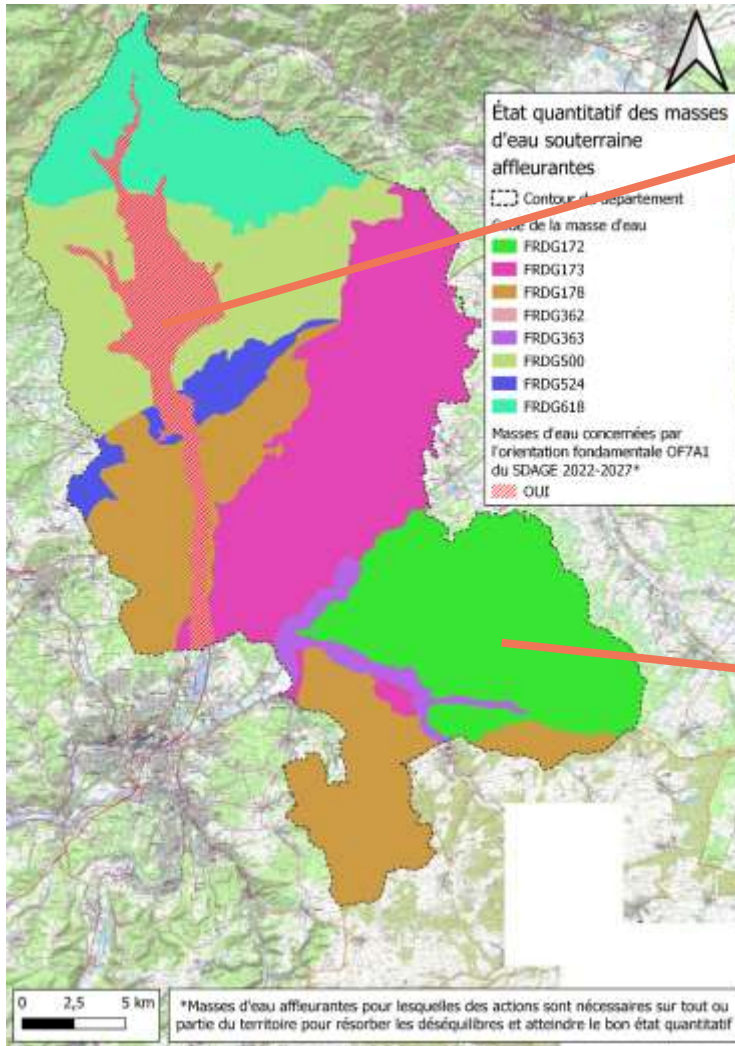


# ENJEUX DES RESSOURCES EN EAU : SÉCHERESSE

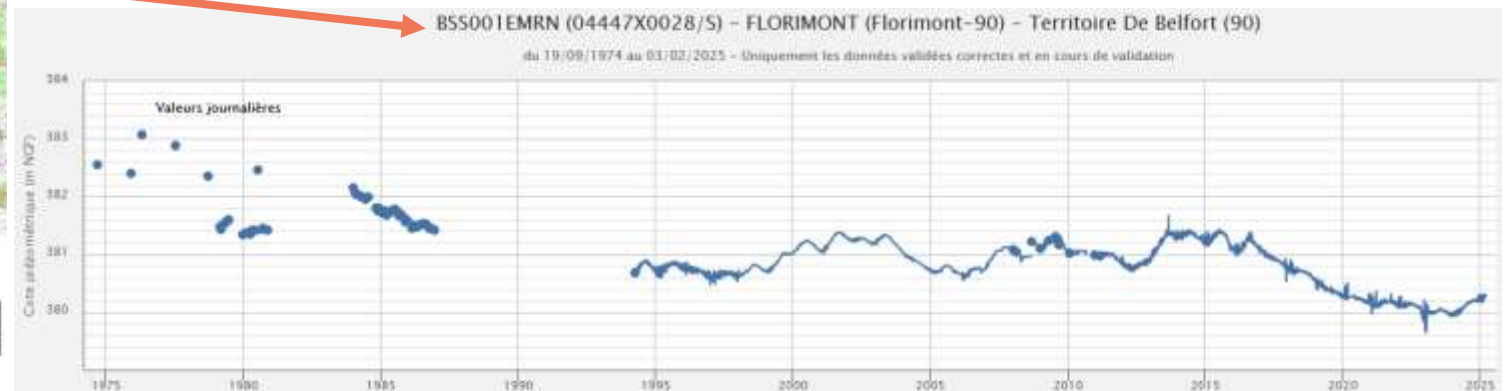


- Arrêtés sécheresse
  - Hausse de la fréquence
  - Intensification du niveau
  - Augmentation du nombre de jours annuels
- Conséquences possibles
  - Distribution d'urgence
  - Interconnexions
  - Hausse des demandes
    - De raccord public
    - De puits privés

# ENJEUX DES RESSOURCES EN EAU : QUANTITÉ

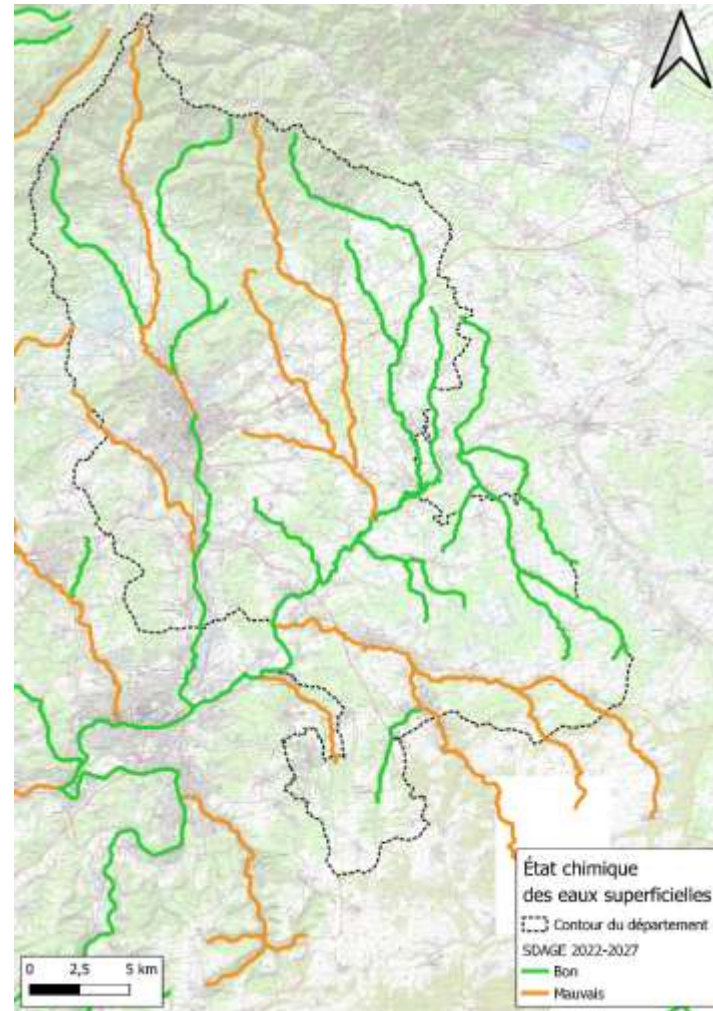
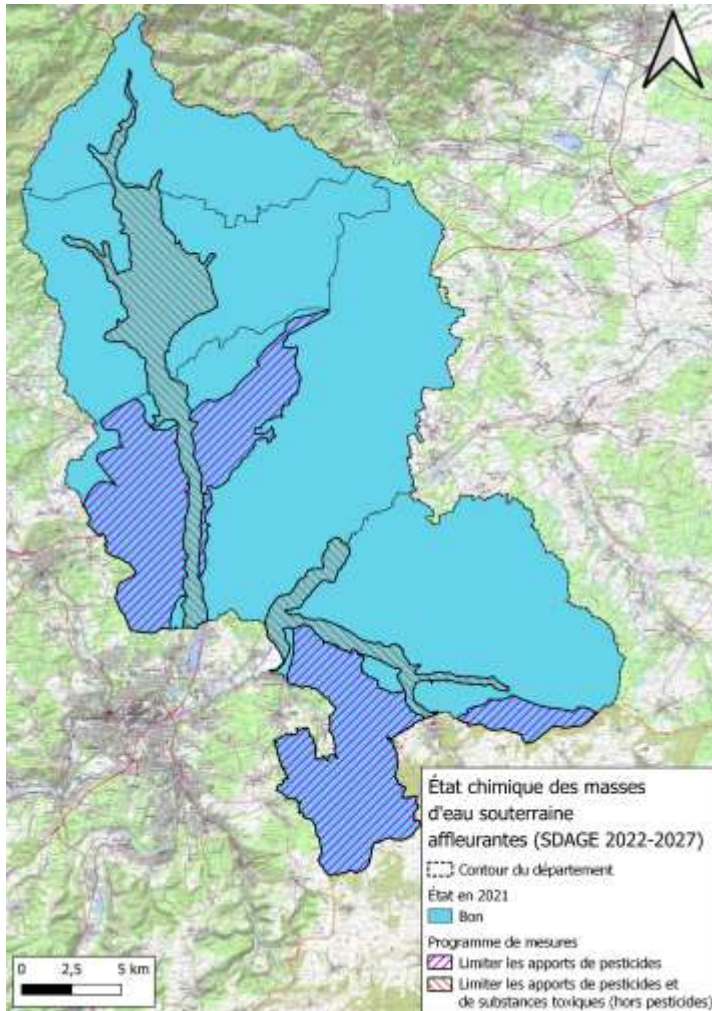


- Masses d'eau en tension quantitative
  - Alluvions de la Savoureuse (identifiée par le SDAGE et le SAGE)
  - Cailloutis du Sundgau



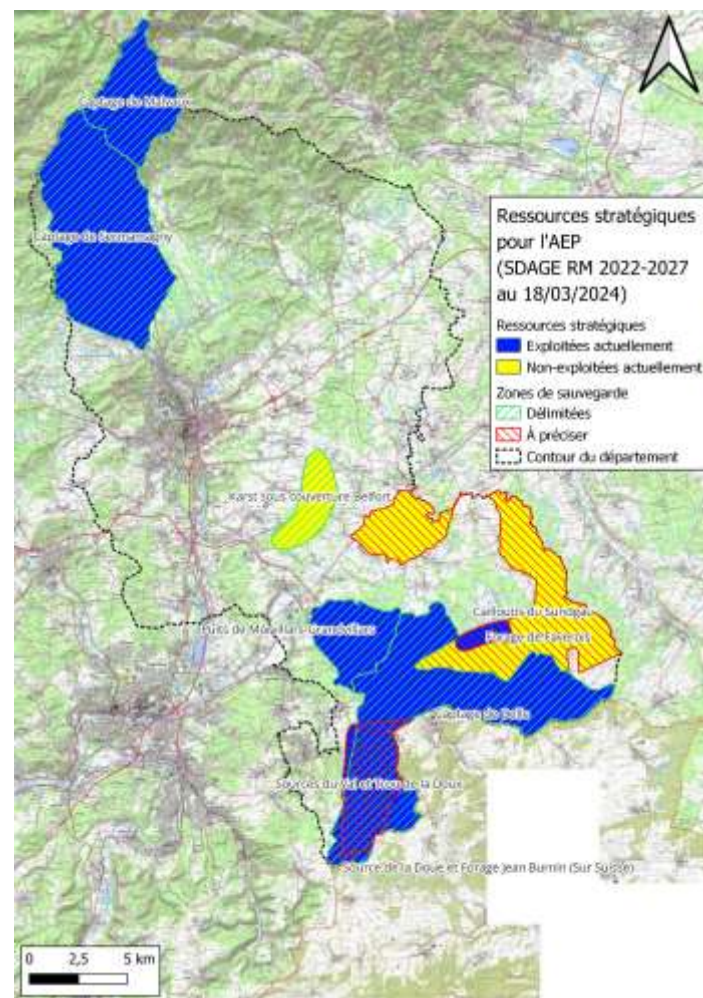
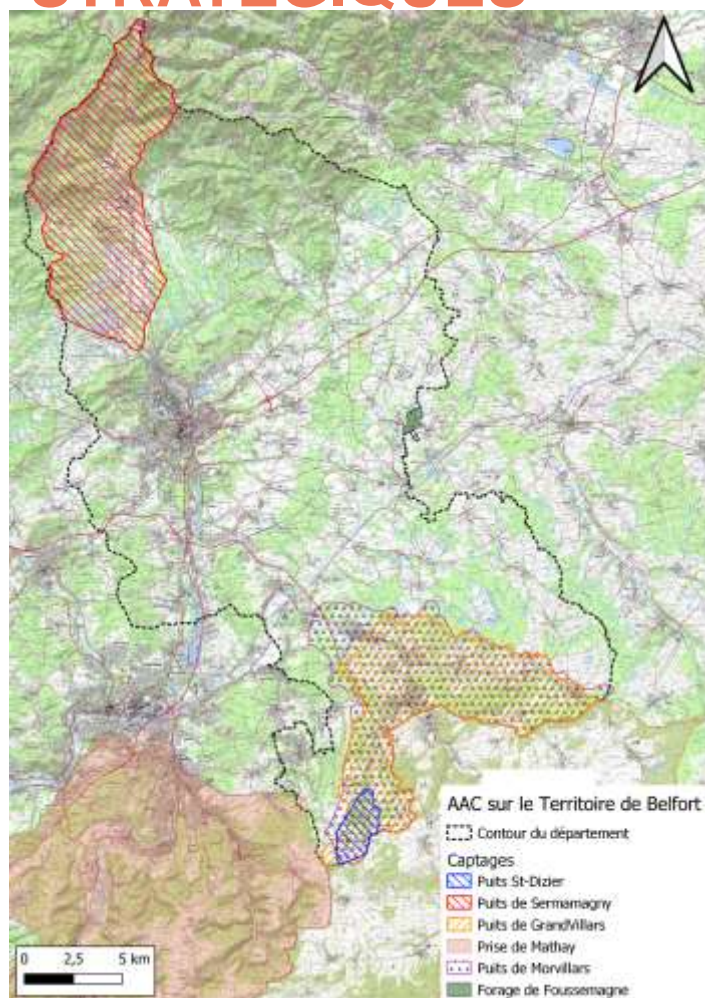
Enjeux de préservation de la ressource en eau et de prévention des risques

# ENJEUX DES RESSOURCES EN EAU : QUALITÉ



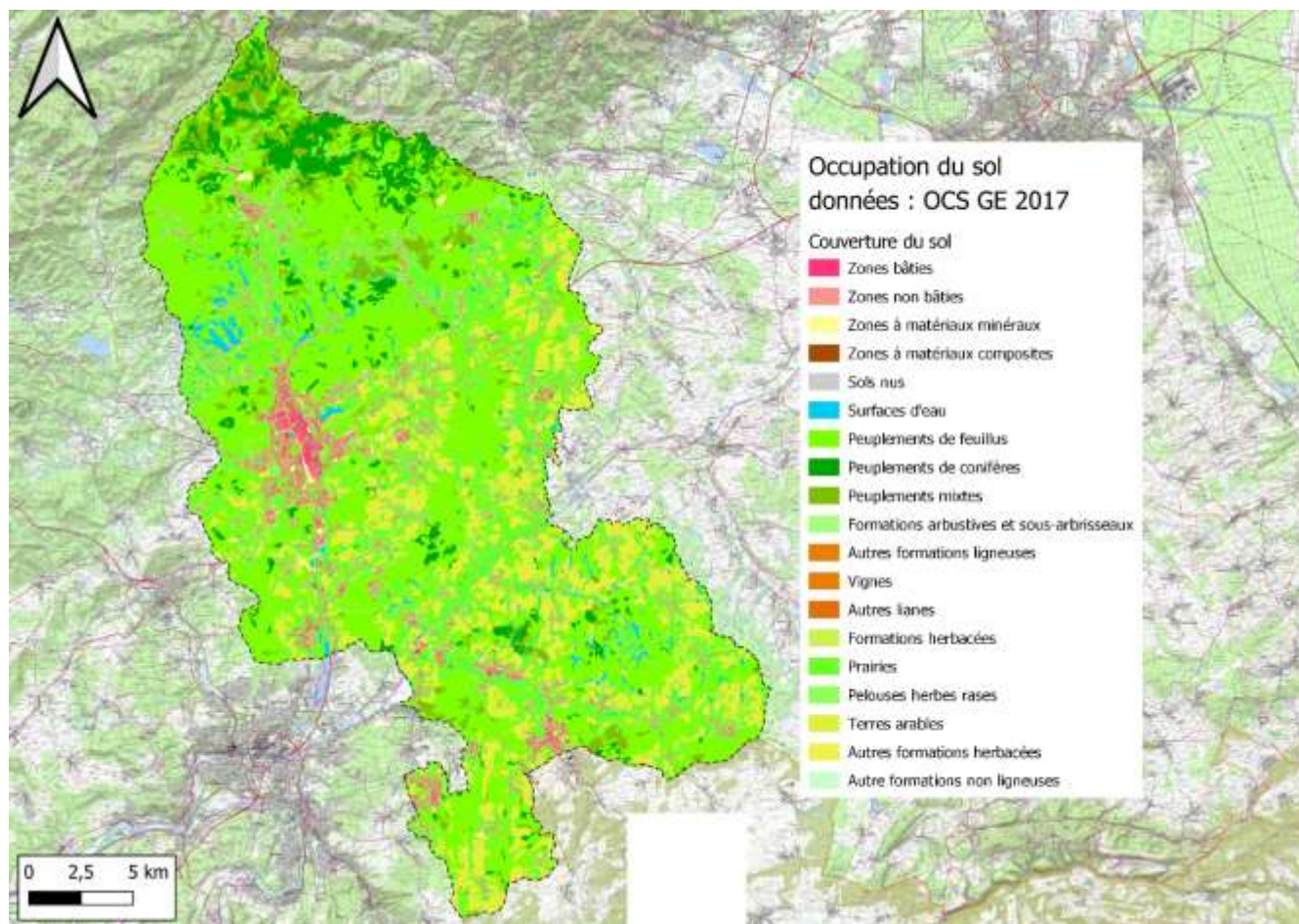
- Masses d'eau souterraine
  - Bon état chimique global
  - Néanmoins, il convient de limiter les apports de pesticides et autres substances toxiques dans les alluvions de la Savoureuse
- Eaux superficielles
  - Bilan mitigé
  - 50% des cours d'eau en bon état chimique
  - 80% des cours d'eau en état écologique moyen, médiocre ou mauvais

# ENJEUX DES RESSOURCES EN EAU : AAC ET RESSOURCES STRATÉGIQUES

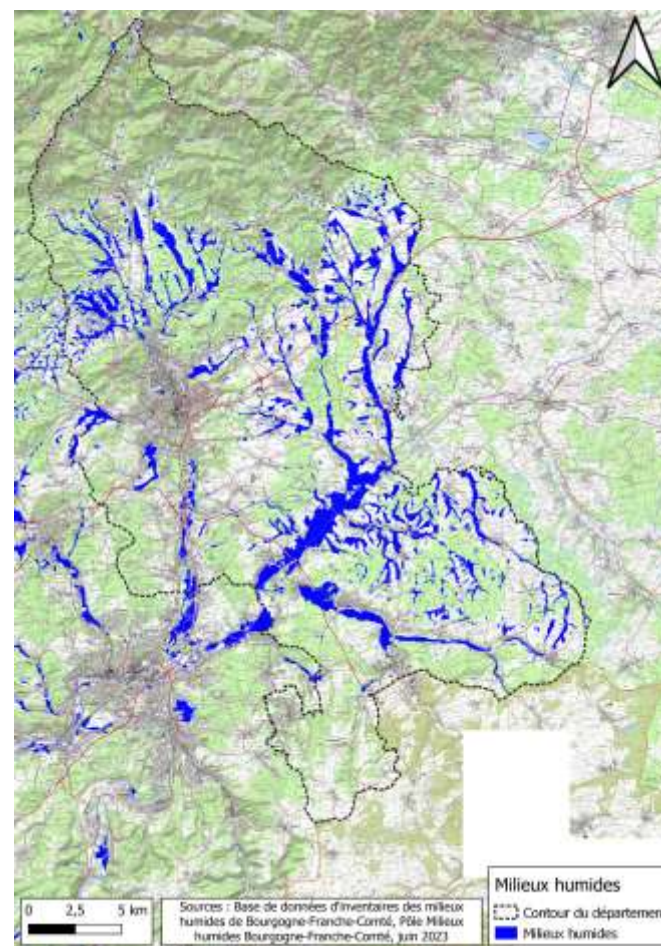


- 5 AAC sur le département
  - Dont le captage de Sermamagny
- Ressources stratégiques
  - Exploitées ou non actuellement
  - Définies ou à définir
- Prise en compte des enjeux de qualité et de quantité à l'échelle départementale ou supra-départementale (SDAGE)

# ENJEUX DES RESSOURCES EN EAU : OCCUPATION DU SOL ET MILIEUX HUMIDES

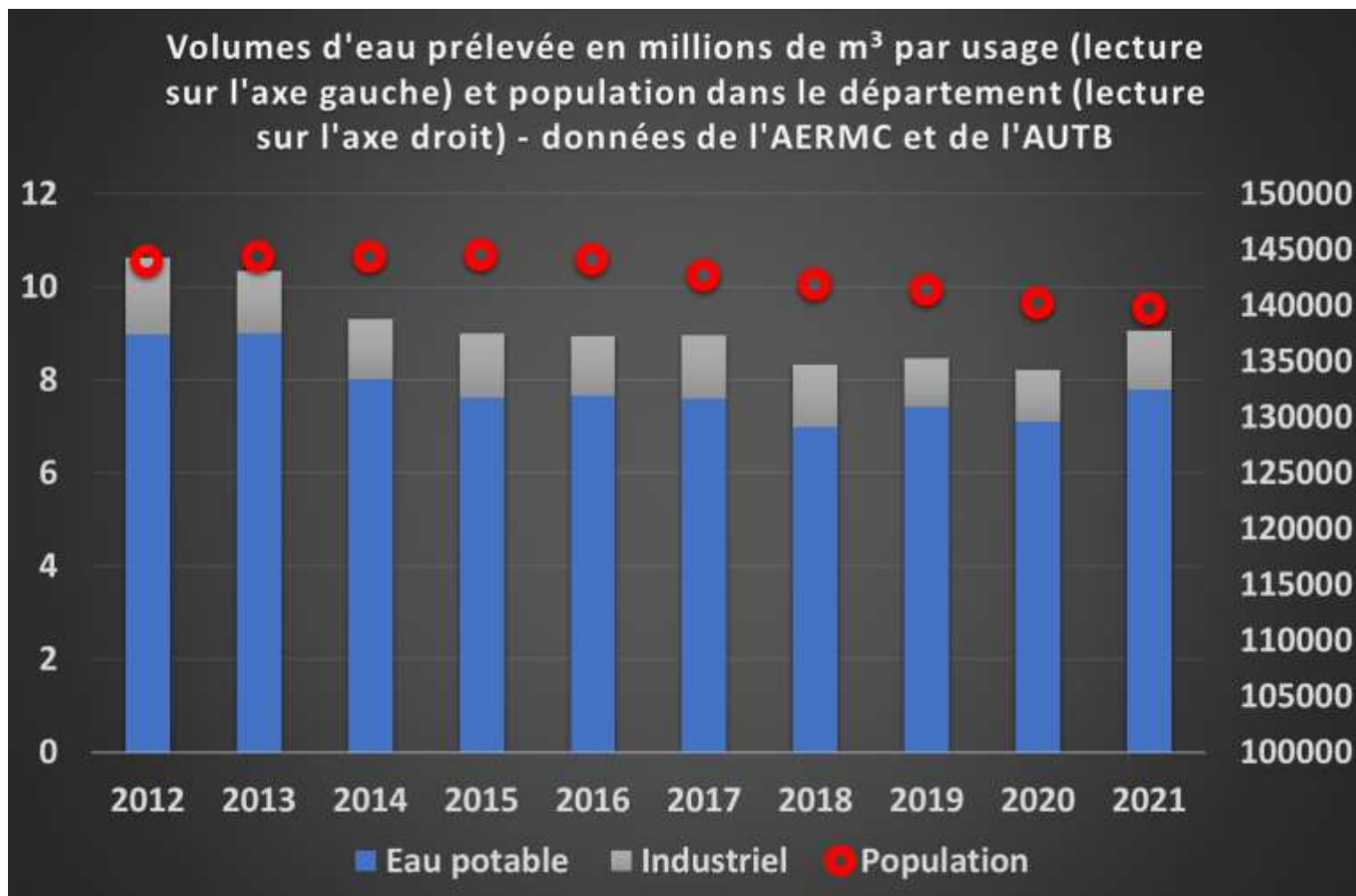


Surfaces imperméabilisées : 3%



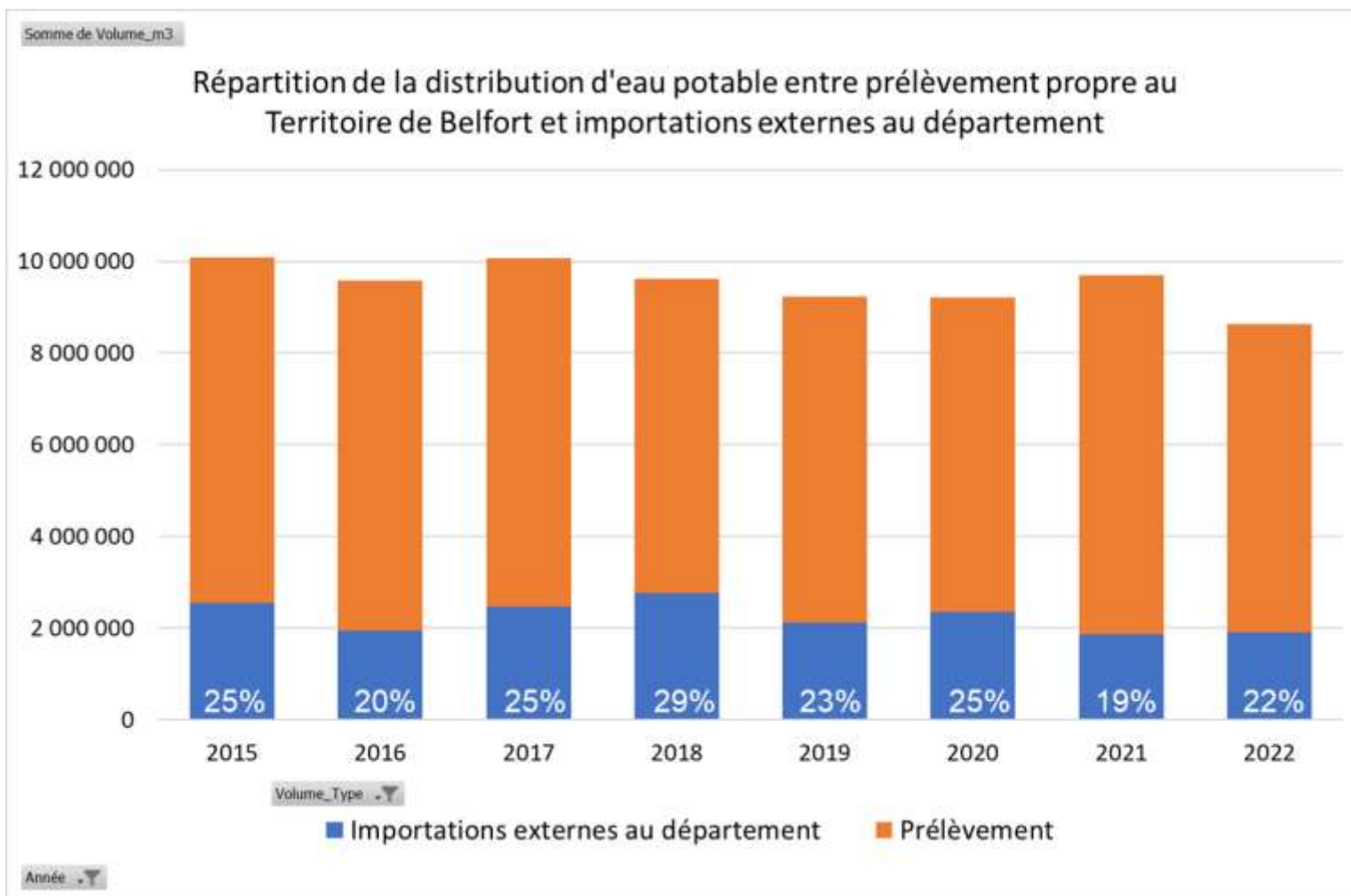
MH : 10% de la surface

# PRÉLÈVEMENTS EN EAU DU DÉPARTEMENT



- **Prélèvements internes au département**
- **AEP**
  - 85% des prélèvements
  - 7,2 millions de m<sup>3</sup>
  - Diminution de 20% entre 2012 et 2021
- **Industriel**
  - 15% des prélèvements
  - 1,2 Mm<sup>3</sup>

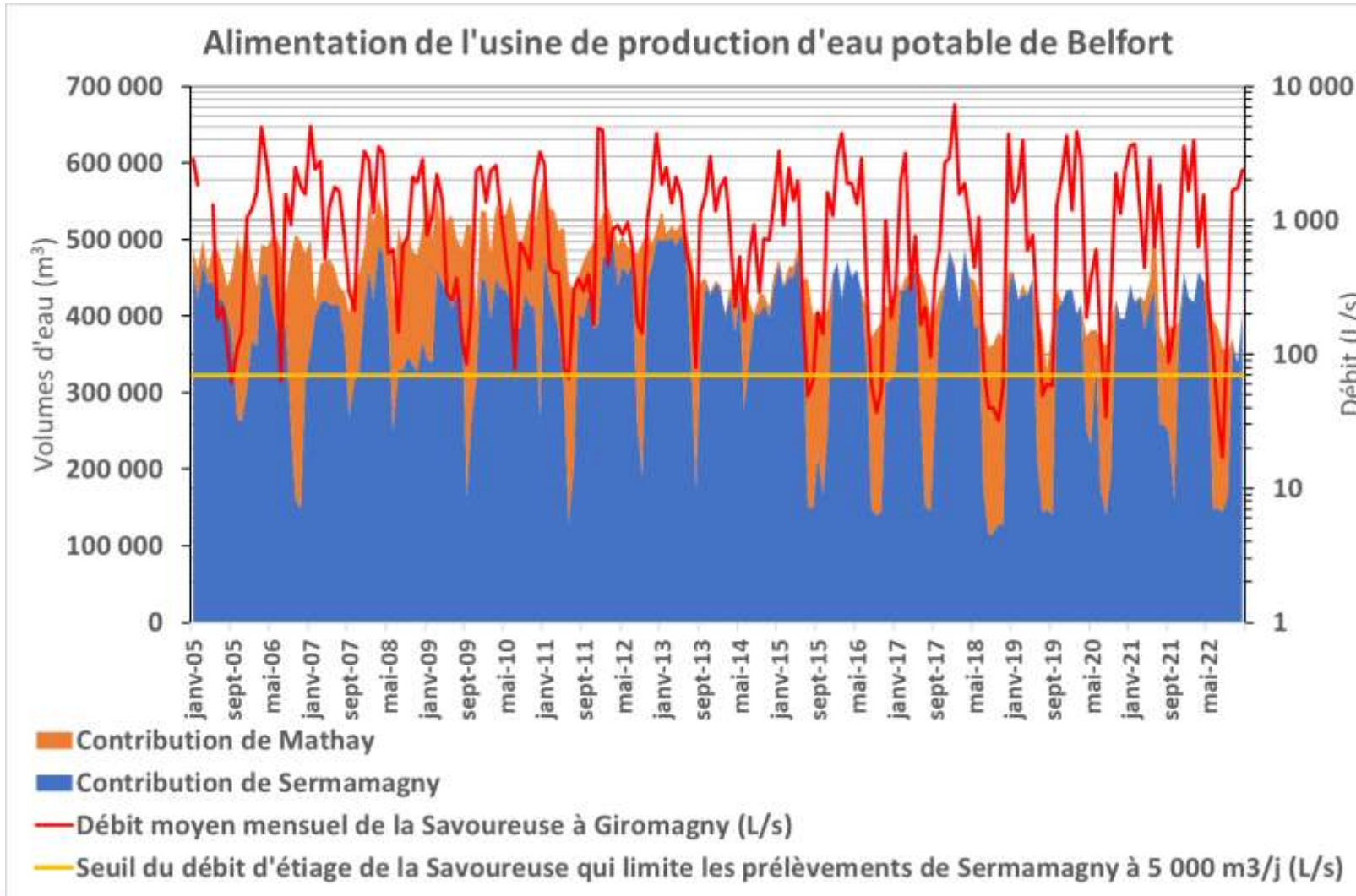
# BESOINS EN AEP



- **Entre 2015 et 2022**
  - 9,5 Mm<sup>3</sup>
    - 7,2 Mm<sup>3</sup> internes
    - 2,3 Mm<sup>3</sup> importés
- Dépendance à 23% d'une ressource extérieure au département (prise de Mathay)



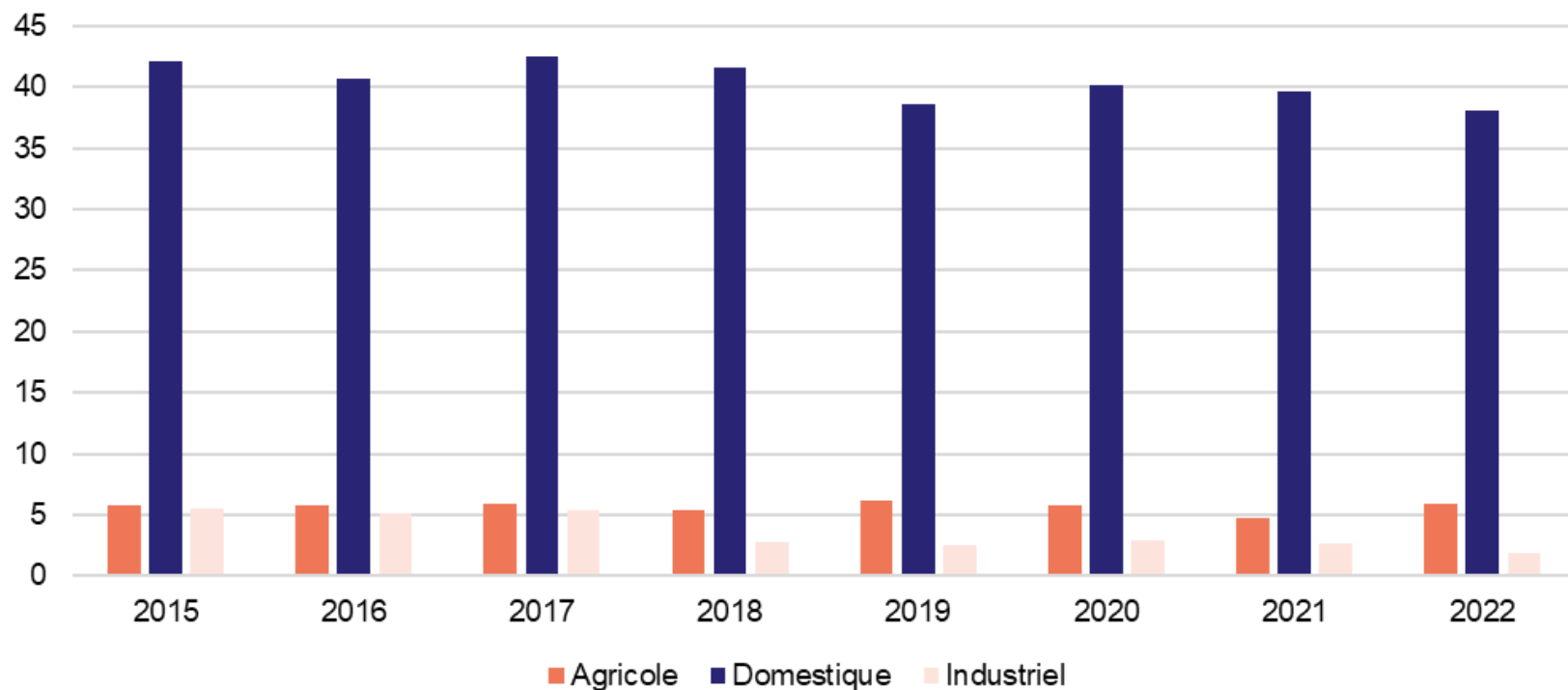
# FOCUS SUR L'USINE DE PRODUCTION DE BELFORT



- 58% en moyenne de toute l'AEP distribuée dans le département
- Deux origines :
  - Captage de Sermamagny, dans les alluvions de la Savoureuse
  - Prise de Mathay sur le Doubs
- Depuis 2011, mais surtout depuis 2015
  - étiage sévère de la Savoureuse qui limite les prélèvements du captage de Sermamagny, alimentant à 80% en moyenne l'usine.
- En période estivale depuis 2011, la prise de Mathay comble la baisse des prélèvements de Sermamagny.

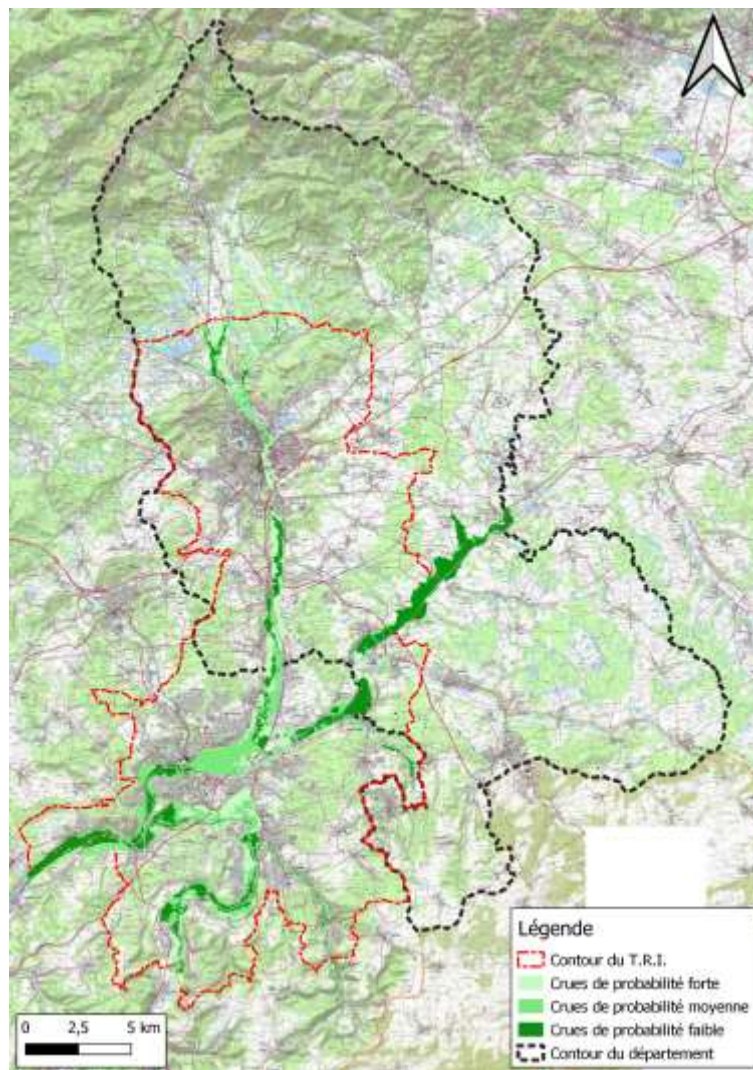
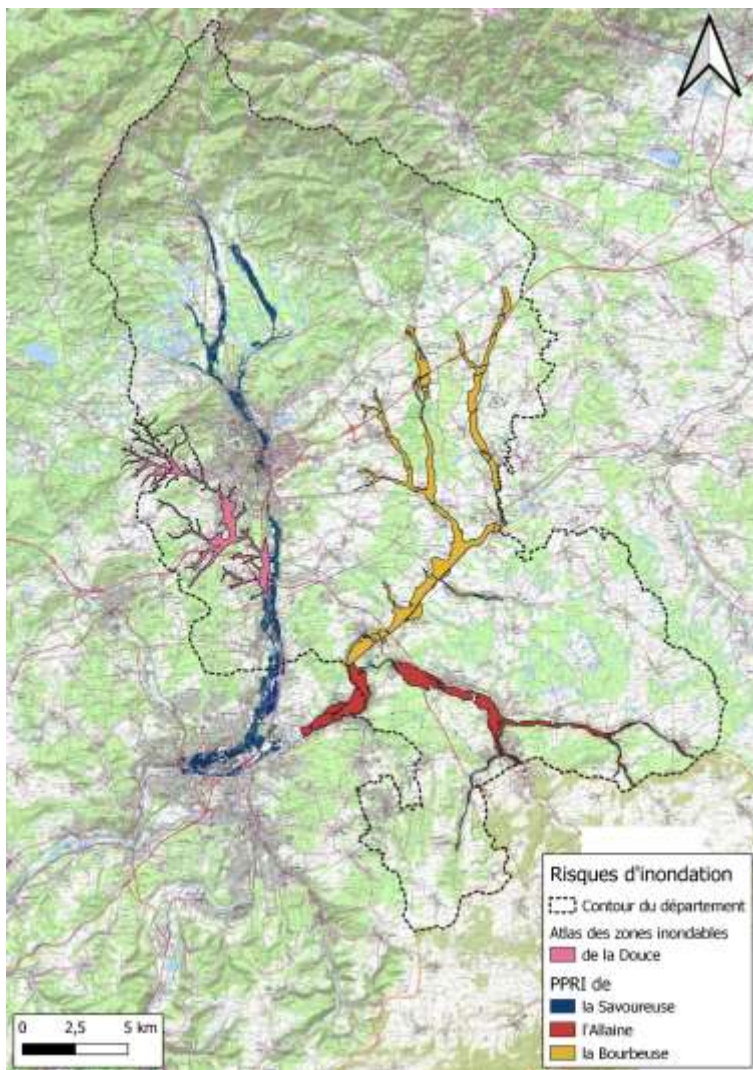
# FOCUS SUR L'AEP POUR UN USAGE AGRICOLE

Consommation d'eau potable par usage et par habitant dans le SESN (m<sup>3</sup>)



- Pas de données de prélèvements pour l'usage agricole dans la Banque nationale des prélèvements quantitatifs dans le département
- Cependant, accès à des données d'AEP pour un usage agricole dans les rapports annuels du syndicat des eaux de la Saint-Nicolas (SESN)
  - Différenciation entre les usages domestique, agricole et industriel
  - 11% de l'AEP est utilisée à des fins agricoles

# RISQUES D'INONDATION



- Département exposé aux risques d'inondation
- Prise en compte des risques
  - PPRI/AZI
  - T.R.I. de Belfort-Montbéliard

# EN 2050 : UNE SITUATION DÉGRADÉE



- Évolution des débits moyens
  - Savoureuse : ↘ -7%
  - Doubs (à Mathay) : ↘ -13 %
- Évolution des débits d'étiage
  - Savoureuse : ↘ -50%
  - Doubs (à Mathay) : ↘ -20% à -65%



- Recharge des nappes des débits moyens : ↘ -10% à -20%



- Selon le scénario +4,0°C mondial :
  - Pluie efficace : ↘ -50 mm
  - Indice d'humidité des sols : ↘ -13%

Selon le plan de bassin d'adaptation au changement climatique, le Territoire de Belfort connaît une vulnérabilité globalement élevée en ce qui concerne les enjeux liés à l'eau à l'horizon 2050

- Baisse de la disponibilité en eau
- Perte de la biodiversité aquatique
- Assèchement des sols
- Détérioration de la qualité de l'eau
- Risques naturels liés à l'eau

### 3. Appui à la rédaction des documents du SCoT



# CONTEXTE DE L'ÉTAPE



- Fourniture de préconisations de rédaction « clé en main » en lien avec les enjeux du territoire
- Le SCoT doit être compatible avec :
  - Le SDAGE du bassin Rhône-Méditerranée
  - Le SAGE de l'Allan
  - Le PGRI du bassin Rhône-Méditerranée
  - La SLGRI de l'Allan et de la Savoureuse

# DISPONIBILITÉ DE LA RESSOURCE EN EAU



- Fixer des objectifs maximaux d'accueil de population et/ou d'activités
  - Par EPCI
- Fixer le cadre d'un développement subordonné à la capacité des ressources en eau
  - « La progressivité dans l'ouverture des zones à urbaniser doit être conditionnée à la disponibilité de la ressource en eau »
  - « privilégier l'utilisation de la ressource en eau potable à des usages « nobles » (notamment l'alimentation humaine) et chercher des solutions pour satisfaire des usages qui ne nécessitent pas obligatoirement son utilisation »
  - « L'exemplarité en termes d'hydro-économie sera recherchée pour tout projet »

# PROTECTION DES CAPTAGES



- Intégrer les périmètres de protection des captages et des AAC
  - Reprendre les prescriptions des DUP au sein du DOO
  - Classer les secteurs vulnérables des périmètres de protection ou aires d'alimentation des captages en zone N ou A avec des conditions particulières d'occupation ou d'utilisation du sol davantage protectrices
- Protéger la ressource en eau
  - Fixer des mesures en vue d'assurer une protection de la qualité de la ressource en eau et notamment encourager les usages, utilisations et destinations du sol à très faible ou sans impact sur la ressource en eau et favoriser par exemple les cultures à bas niveaux d'intrants et en particulier l'agriculture biologique



# RÉDUCTION DU RISQUE D'INONDATION



- Transcrire les éléments du PGRI et de la SLGRI dans le DOO
- Rendre inconstructible les secteurs en zone inondable
  - « les espaces non urbanisés en zone inondable sont préservés de l'urbanisation »
- Limiter et encadrer l'urbanisation dans les zones inondables déjà urbanisées
- Utiliser les milieux naturels et/ou les solutions basées sur la nature
  - « Maintenir, voire restaurer, des zones d'expansion des crues, notamment en amont des secteurs exposés, et si possible en lien avec la trame verte et bleue »

# GESTION DES EAUX PLUVIALES ET DÉSIMPERMÉABILISATION



- Fixer les règles adaptées dans les règlements des PLU(i) pour planifier la compensation des surfaces nouvellement imperméabilisées, en visant 150% en milieu urbain conformément au SDAGE Rhône-Méditerranée 2022-2027
- Compensation en déconnectant les eaux pluviales des réseaux et en désimperméabilisant des surfaces déjà imperméabilisées :
  - Infiltration à la parcelle en pleine terre
  - Noues, espaces végétalisés, jardins de pluie, etc.

# MILIEUX HUMIDES (1/2)



- **Préservation des milieux humides**
  - Le DOO identifie et localise les zones humides à l'échelle du SCoT et explicite les mesures permettant de respecter l'objectif de non-dégradation des zones humides et de leurs fonctionnalités, et de les protéger sur le long terme.
  - Exemple : « Les documents d'urbanisme locaux devront préserver durablement les milieux humides et plans d'eau identifiées par le SAGE de l'Allan. Ceux-ci devront être classés en zone « N » avec instauration d'interdictions particulières (ex : interdiction de construire, interdiction d'affouillement ou d'exhaussement des sols...) »

## MILIEUX HUMIDES (2/2)



- Application de la logique « éviter-réduire-compenser »
  - Toute ouverture à l'urbanisation impactant une zone humide devra justifier, par l'application de la séquence éviter-réduire-compenser, du principe de zéro perte nette de biodiversité ([article L110-1 2° du code de l'environnement](#)). Le DOO du SCoT peut d'ailleurs subordonner l'ouverture de nouvelles zones à l'urbanisation à la réalisation d'une évaluation environnementale ([article L141-9 du code de l'urbanisme](#)). L'urbanisation ne devra pas dégrader les qualités paysagères et les fonctionnalités de la zone humide.

# CONCLUSIONS



- Un territoire déjà soumis aux conséquences du changement climatique
- Intensification des risques dans le domaine de l'eau à l'horizon 2050
- Le SCoT, un excellent outil de :
  - Préservation des ressources et des milieux
  - De reconquête de la quantité et de la qualité
  - De gestion de risques d'inondation
  - De communication
  - D'adaptation au changement climatique



**Merci de votre attention**  
**[quentin.giraud@cerema.fr](mailto:quentin.giraud@cerema.fr)**